



Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

Distr. générale
29 novembre 2006
Français
Original : anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 2^e séance

Tenue au Siège, à New York, le 2 octobre 2006, à 15 heures

Président : M. Al Bayati (République d'Iraq)

Sommaire

Point 60 de l'ordre du jour : développement social (*suite*)

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (*suite*)
- c) Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous (*suite*)
- d) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

06-54652 (F)



La séance est ouverte à 15 heures.

Point 60 de l'ordre du jour : développement social (*suite*)

- a) **Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale** (*suite*) (A/61/99)
- b) **Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille** (*suite*)
- c) **Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous** (*suite*) (A/61/151)
- d) **Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement** (*suite*) (A/61/167)

1. **M^{me} Gendi** (Égypte) note qu'en dépit des progrès accomplis depuis le Sommet mondial pour le développement social de 1995 en matière de travail productif, de protection sociale et de développement communautaire, on est encore loin d'avoir atteint l'objectif principal, à savoir éliminer la pauvreté, particulièrement en Afrique. Le caractère non viable des modes de production, de distribution et de consommation ainsi que l'absence d'un modèle efficace de développement tant économique que social sont parmi les causes principales de la pauvreté.

2. L'Égypte a réalisé des progrès sensibles ces 10 dernières années sur le plan du développement aussi bien économique que social grâce aux efforts de coopération entre le Gouvernement, le secteur privé et la société civile. On a construit des logements bon marché, lutté pour l'égalité des sexes et l'amélioration des services publics, quintuplé le nombre d'écoles, porté le taux d'inscription dans l'enseignement primaire à 96 % et celui dans le secondaire à 78 % et réduit l'écart entre les sexes au niveau de la scolarisation dans le primaire à 5 %. L'oratrice se réjouit de la contribution faite par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) qui a permis de construire des centaines d'écoles à classe unique dans les zones aussi bien urbaines que rurales.

3. Pour lutter contre la pauvreté, une indemnisation a été versée à un million de familles parmi les plus touchées par la réforme économique et le processus de

privatisation; des incitations ont été offertes aux jeunes pour qu'il suivent des stages de formation; et les familles à faible revenu, les femmes et les jeunes ont bénéficié d'une aide leur permettant d'envisager de devenir propriétaires de petites entreprises.

4. L'institut national chargé de la planification a élaboré une stratégie globale de lutte contre la pauvreté et l'analphabétisme, de création d'emplois et d'augmentation des salaires. Les personnes les plus pauvres et les plus marginalisées ont bénéficié en priorité de services sanitaires et éducatifs. La mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités ont été encouragés pour aider les populations à s'adapter aux nouvelles tendances mondiales. L'oratrice indique à quel point l'emploi contribue non seulement à éliminer la pauvreté, mais aussi à assurer un développement durable et à réaliser les objectifs des Nations Unies en matière de développement. Il est nécessaire que les pays en développement puissent compter sur la coopération de la communauté internationale et l'appui soutenu des donateurs pour faire face aux conséquences injustes de la mondialisation et s'acheminer vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

5. Les efforts déployés sur l'ensemble du continent africain pour éliminer la pauvreté et l'analphabétisme, lutter contre les épidémies, l'inégalité entre les sexes et bien d'autres problèmes n'ont guère été fructueux. La délégation égyptienne recommande donc que la question du développement social de l'Afrique bénéficie d'une attention particulière à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, afin que la communauté internationale puisse réfléchir à la façon de résoudre les problèmes qui restent à régler sur ce continent.

6. **M. Maema** (Lesotho), prenant la parole au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA), fait observer que les pays qui en sont membres attachent une grande importance à la suite donnée aux décisions prises lors du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Dans le cadre de l'action qu'elle a menée pour que les objectifs convenus sur le plan international deviennent une réalité dans la région, la CDA a lancé en mars 2004 un plan stratégique indicatif de développement régional qui fait du développement social une priorité essentielle. Pour le mettre en application, des cadres quinquennaux prévoyant des stratégies de mise en

valeur, de maintien et d'exploitation des compétences et de développement de valeurs, d'attitudes et de pratiques culturelles positives ont été élaborés. L'ensemble de la région est ainsi parvenu à un niveau moyen de développement humain. Un certain nombre de membres de la CDAA ont atteint les taux de croissance annuelle de leur produit intérieur brut (PIB) indispensables à la réduction de moitié, d'ici à 2015, des niveaux de la pauvreté générale dans la région, et quelques-uns d'entre eux ont enregistré une amélioration de leurs principaux indicateurs sociaux. L'élimination de la pauvreté demeure toutefois un redoutable défi pour la région, plus de 14 millions de personnes continuant de vivre dans une extrême pauvreté. Au nombre des stratégies de croissance globale visant à améliorer les conditions de vie des pauvres figurent des politiques axées sur les investissements dans le développement rural encourageant les populations rurales à prendre en main leur propre destinée. Les gouvernements des pays membres de la CDAA ne se contentent pas de mobiliser des ressources nationales et étrangères pour financer leurs stratégies de réduction de la pauvreté, ils créent de plus en plus des partenariats avec le secteur privé et les organisations non gouvernementales pour que les pauvres puissent bénéficier de services sociaux.

7. La pandémie de VIH/sida continue de décimer la région et reste la menace la plus grave qui pèse sur les progrès socioéconomiques. Les pays membres de la CDAA se sont employés de concert et chacun de leur côté à lutter contre cette épidémie en préconisant une modification du comportement sexuel, l'utilisation de préservatifs et l'abstinence, en s'efforçant de prévenir la transmission du virus de la mère à l'enfant et en fournissant des médicaments antirétroviraux aux personnes séropositives. Ils remercient de leur appui l'Organisation des Nations Unies, ses partenaires de coopération et les pays à titre individuel et appellent au respect, dans les délais convenus, de tous les engagements pris à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida, y compris celui d'appuyer le Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme.

8. Les économies des pays membres de la CDAA ont quelque peu évolué depuis le Sommet mondial de 1995, en grande partie grâce à l'adoption de politiques macroéconomiques judicieuses et à l'intégration des activités économiques sectorielles. La hausse des investissements étrangers directs a toutefois été

minime et l'aide publique au développement (APD) a de fait diminué. L'orateur demande instamment aux partenaires de développement qui ne l'ont pas encore fait de consacrer 0,7 % de leur produit national brut aux pays en développement, au titre de l'APD, en réservant une part comprise entre 0,15 et 0,2 % aux pays les moins avancés (PMA). Il appelle également l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires de coopération, les institutions financières internationales, ainsi que les donateurs multilatéraux et bilatéraux à appuyer l'action que mènent les pays membres de la CDAA pour renforcer les moyens dont ils disposent en vue de prendre leur place dans le concert des nations en cette ère de mondialisation rapide.

9. Afin de promouvoir l'emploi, les gouvernements des pays membres de la CDAA se sont engagés à assurer une éducation à tous le plus rapidement possible. Ils s'efforcent également d'offrir des conditions propices à l'acquisition des compétences qu'exige une économie fondée sur le savoir et de fournir des soins de santé ainsi que des services sociaux élémentaires.

10. L'action en faveur du développement doit avoir pour toile de fond la démocratie et une bonne gouvernance. Il convient à cet égard, de féliciter la République démocratique du Congo où se déroulent actuellement des élections transparentes et pacifiques.

11. La CDAA reste attachée au Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et espère qu'il sera appliqué de manière concluante. En raison de la pandémie de VIH/sida, les personnes âgées de la région de la CDAA ont dû faire face à une lourde tâche supplémentaire, celle de s'occuper de leurs petits-enfants devenus orphelins ou de parents malades.

12. L'orateur se félicite enfin de voir achevée la Convention internationale des droits des personnes handicapées, instrument attendu depuis longtemps.

13. Selon **M. Amil** (Pakistan), les conditions de vie des pauvres, des laissés pour compte et des personnes marginalisées, ne s'améliorent que trop lentement. Nombreuses sont les régions du monde qui n'ont pas encore atteint les objectifs de développement convenus au niveau international et l'augmentation des inégalités sur le plan des revenus et de la situation socioéconomique assombrissent les perspectives de progrès. L'examen des progrès réalisés au cours de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté devrait porter

essentiellement sur les domaines suivants : résultats obtenus en matière d'élimination de la pauvreté, de création d'emplois et d'intégration sociale; mesures prises pour s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et rendre les personnes marginalisées moins vulnérables; initiatives menées pour supprimer les disparités sociales causées par la mondialisation; augmentation de l'APD, annulation de la dette et équité dans les relations commerciales, notamment dans les secteurs agricole et textile; règlement des conflits armés actuels; et exploitation des possibilités offertes par les mouvements migratoires aux fins du développement social et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

14. Le Gouvernement pakistanais accorde un rang de priorité élevé au développement social. Le pays a été transformé tout au long des sept dernières années par des réformes structurelles multisectorielles tendant à promouvoir des politiques de croissance favorables aux pauvres, à créer des emplois, à améliorer la gouvernance, à garantir que les populations locales bénéficient de la décentralisation et à protéger les groupes vulnérables. Grâce à cette stratégie à volets multiples, le produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 7 % au cours des quatre dernières années, les chiffres relatifs à l'économie et au revenu par habitant ont doublé et la dette extérieure a été sensiblement réduite. Les taux de pauvreté sont passés de 34,5 % en 2001 à 23,8 % en 2006. Au cours des trois dernières années, 5,82 millions d'emplois ont été créés, faisant tomber le taux de chômage de 8,3 % en 2001 à 6,5 % à la fin de 2005.

15. La croissance économique ne peut toutefois à elle seule répondre à la totalité des besoins des pauvres. Le Gouvernement pakistanais a donc pris des mesures pour distribuer des terres appartenant aux domaines aux paysans sans terre, mettre à leur disposition des prêts à des conditions de faveur, venir au secours des régions touchées par la sécheresse et verser des subventions de subsistance et de reconstruction dans les régions touchées par le tremblement de terre d'octobre 2005. Les petites et moyennes entreprises, source potentielle de nouveaux emplois, font l'objet d'une attention spéciale. Les autorités procèdent, parallèlement, à la réforme de la police, de l'appareil judiciaire, du régime fiscal et de la fonction publique et poursuivent les réformes politiques et l'institutionnalisation de l'égalité des sexes. Grâce aux pouvoirs délégués aux collectivités locales,

l'enseignement, les soins médicaux et l'accès à la justice s'améliorent. La réforme de l'enseignement se poursuit dans le cadre du programme « Éducation pour tous », dont l'un des volets est l'alphabétisation des femmes. Sur les quelque 43 000 nouveaux centres d'alphabétisation, 80 % sont destinés aux filles et aux femmes.

16. Les règles actuelles du commerce et de la finance internationaux, et notamment les subventions que les pays riches versent en abondance à leurs agriculteurs et les restrictions qu'ils imposent aux pays en développement cherchant à pénétrer leurs marchés, mettent les pays en développement dans une position extrêmement désavantageuse. Il convient de remédier à ces inégalités en faisant fond sur les recommandations du Sommet mondial de 2005 concernant les objectifs à atteindre en matière d'APD, d'allégement de la dette, d'aide, d'échanges commerciaux, de courants d'investissement et de bonne gouvernance. Il importe que les engagements pris lors du Sommet en matière de développement demeurent la principale priorité dans les activités de suivi. Les partenaires de développement se doivent de soutenir activement les programmes menés dans les pays en développement pour réduire la pauvreté, créer des emplois et garantir l'intégration sociale.

17. **M. Saeed** (Soudan) note que la déclaration qu'a faite l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine exprime les préoccupations qu'inspire le développement social aux pays en développement.

18. Le Sommet mondial pour le développement social a permis de définir une démarche globale en matière de développement social en insistant sur trois grands domaines : l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois et l'intégration sociale. La Déclaration du Millénaire adoptée en 2000 a appelé à un partenariat mondial pour le développement qui permettrait d'atteindre d'ici à 2015 les objectifs fixés et se fonderait sur le Sommet de Copenhague pour définir des cibles concrètes. Beaucoup a été fait pour mettre en œuvre le Programme d'action de Copenhague mais les résultats obtenus restent en deçà des espérances. Il convient donc, pour atteindre les objectifs en question, de redoubler d'efforts, d'assurer la coopération internationale, de soutenir le développement économique et social régional et, avant tout, de mobiliser la volonté politique nécessaire.

19. Lors de son examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague et des activités menées dans le cadre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, la Commission du développement social a traité des principales réalisations de la Décennie, notamment le renforcement du cadre des politiques d'élimination de la pauvreté et l'amélioration des activités de coordination au sein du système des Nations Unies à l'appui des États Membres et des partenaires de développement qui continuent de se heurter à des difficultés et à des obstacles dans leur lutte contre la pauvreté. Toutes ces mesures sont un pas en avant sur la voie de l'évaluation des progrès réalisés et des échecs essuyés, de la reprise des efforts et de la confirmation des engagements pris en vue de faire avancer les politiques de développement social.

20. Les rapports du Secrétaire général ont largement contribué au renforcement des modalités de l'examen, dans la mesure où il a été possible d'y suivre les progrès du développement social dans divers domaines, où il y est recommandé de renforcer l'appui international aux efforts nationaux de lutte contre la pauvreté et où les pays développés y sont instamment invités à honorer les engagements qu'ils ont pris en matière de financement des programmes de développement, d'ouverture de leurs marchés aux exportations des pays en développement, de transfert de technologie, d'octroi d'une aide financière et d'allègement de la dette.

21. Le lien entre l'éducation et le développement est évident et la délégation soudanaise souscrit au Plan d'action de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation. Elle remercie l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) du soutien qu'elle a apporté sur le plan de l'enseignement dans les régions rurales du Soudan.

22. Le développement durable progresse au Soudan et les programmes mis en place par le Gouvernement couvrent tous les secteurs sociaux. L'Accord général de paix signé en janvier 2005 et l'Accord de paix au Darfour de mai 2006 ont donné un nouvel élan remarquable aux efforts menés. Les négociations de paix dans l'est du Soudan ont beaucoup avancé et le Gouvernement soudanais attend avec intérêt qu'elles débouchent sur un accord. Il a accepté de relever le défi de la paix et espère que la communauté internationale insistera auprès des États et des institutions financières internationales pour qu'ils

annulent sa dette extérieure et fassent disparaître les obstacles auxquels s'est heurté le développement du pays.

23. Le Gouvernement soudanais a mis en œuvre plusieurs programmes ayant trait aux droits des personnes âgées, conformément au Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Il se félicite de voir achevée la Convention internationale des droits des personnes handicapées et espère qu'elle sera adoptée avant la fin de la session en cours.

24. **M. Chowdhury** (Bangladesh) dit que, malgré les résultats contrastés des 10 années écoulées depuis le Sommet mondial, les dirigeants du monde sont toujours résolus à atteindre, dans les délais prescrits et sans exception, les objectifs du Millénaire pour le développement. Les causes profondes de la pauvreté n'ont toutefois pas encore été abordées comme il conviendrait et il est regrettable que la Commission du développement social ait achevé sa quarante-quatrième session sans avoir pris de décision sur la question prioritaire qu'est l'élimination de ce fléau. Le système des Nations Unies doit mener une action plus énergique et plus concertée pour atteindre cet objectif commun.

25. Le Gouvernement bangladais, qui souscrit aux valeurs du pluralisme, de la démocratie, de la bonne gouvernance, des droits de l'homme, de la justice entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, a permis une importante évolution sociale. Cependant, au Bangladesh comme ailleurs, la pauvreté reste l'obstacle principal au développement : elle y est omniprésente et multidimensionnelle et doit être combattue sur de nombreux fronts à la fois. Le Gouvernement bangladais met actuellement en place une stratégie en huit points, conformément au Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) élaboré à cet effet, qui couvre l'emploi, la nutrition, l'éducation, la gouvernance locale, la santé maternelle, l'assainissement et l'eau potable, la justice pénale et le suivi. La clef du succès est l'équilibre qu'il faudra trouver entre l'action publique, l'initiative privée et la mobilisation des communautés.

26. Le Bangladesh est déjà parvenu à instituer la parité des sexes à l'école et peut afficher le taux d'inscription dans l'enseignement primaire le plus élevé du monde en développement. Le taux de pauvreté y a reculé d'environ 30 % en 35 ans et celui de la mortalité infantile y régresse plus vite que n'importe

où ailleurs dans la région. Plus de 13 000 femmes ont été élues à des charges publiques locales et la majorité des bénéficiaires du programme de microcrédit, qui a déjà touché plus de 12 millions de personnes, sont des femmes. Il faut cependant mener des efforts concertés pour abattre la tyrannie de la misère qui afflige l'Asie du Sud, où vivent un demi-milliard de pauvres.

27. La délégation du Bangladesh se félicite que l'élaboration de la Convention internationale des droits des personnes handicapées ait été menée à bien, mais rappelle que les pays en développement ont besoin d'urgence d'une aide technique et financière pour se préparer à y adhérer. Il faut absolument adopter à cette fin une approche très large en matière de coopération internationale. Le Bangladesh s'est doté d'une politique nationale des handicapés, mise en œuvre par une équipe spéciale dans le cadre d'un plan de travail national. L'adoption en 2001 de la loi sur le bien-être des handicapés s'est accompagnée de la création d'une fondation spéciale sur les conditions de vie de ce groupe de population.

28. Le vieillissement de la population mondiale est un phénomène qui doit être pris en compte dans les programmes nationaux de développement. Au Bangladesh, quelque 1,6 million de personnes âgées de 65 ans et plus reçoivent une pension mensuelle, dont le montant a augmenté pendant l'exercice budgétaire 2006-2007 du fait des efforts déployés par le Ministère du bien-être social pour donner suite au Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Quant à la politique nationale en faveur de la jeunesse, elle est également conforme à l'engagement pris par le Bangladesh dans le cadre du Programme mondial d'action pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, et se compose de programmes très variés qui répondent aux différents besoins des 45 millions de jeunes du pays.

29. Ayant adopté une politique de développement axée sur l'être humain, le Gouvernement bangladais affecte la part la plus importante de son budget national à l'enseignement, dans lequel il voit un préalable important à la création d'un environnement favorable. Il distribue des bourses, dispense un enseignement gratuit pour les filles jusqu'à la douzième année, soutient l'alphabétisation des adultes et l'enseignement de type non scolaire. Au niveau national, plusieurs indicateurs du développement humain servent à faire le point sur les facteurs de croissance qui ont été avantageux pour les pauvres

tandis qu'au niveau régional, diverses stratégies de lutte contre la pauvreté sont menées à bien dans le cadre de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) pour faire disparaître les noyaux de pauvreté que l'on rencontre à l'échelon local. Les dirigeants du pays sont résolus à améliorer les conditions de vie des Bangladais.

30. Selon M^{me} Zhang Dan (Chine), bien que l'on ait obtenu d'excellents résultats pendant la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, l'objectif fixé est encore loin d'être atteint. La pauvreté à long terme et le retard économique sont les principales causes des conflits armés, de l'agitation sociale, des épidémies et du terrorisme. La pauvreté est une question à la fois politique et économique; et pour l'éliminer, l'action nationale et l'assistance de la communauté internationale doivent se conjuguer.

31. L'élimination de la pauvreté passe par trois conditions : premièrement, une situation internationale pacifique et stable propice à un développement harmonieux, aux fins de laquelle la communauté internationale doit s'efforcer de maintenir la paix régionale et maîtriser les conflits; deuxièmement, un solide partenariat mondial fondé sur des avantages mutuels et où tout le monde est gagnant, l'aide au développement peut orienter la mondialisation dans un sens où chacun y trouve son compte, dans la mesure où les pays en développement sont autorisés à élaborer des stratégies globales d'élimination de la pauvreté adaptées à leur situation particulière, et les pays développés respectent les divers engagements qu'ils ont pris d'aider les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, à accélérer leur développement; et troisièmement, une stratégie d'élimination de la pauvreté reposant sur la participation de tous les secteurs de la société. Il convient de s'employer, par un dialogue ouvert et de vastes consultations, à mobiliser les ressources de toutes sortes et à donner un nouvel élan à cette cause universelle qu'est l'élimination de la pauvreté.

32. Le Gouvernement chinois cherche à éliminer la pauvreté grâce au développement durable. L'action qu'il mène depuis plusieurs dizaines d'années a beau avoir remporté un grand succès (le nombre de personnes vivant dans la pauvreté est tombé de 250 millions à moins de 24 millions), il lui faut à la fois continuer de répondre aux besoins de ceux qui sont encore démunis et consolider ses acquis. Bien qu'elle compte elle-même un grand nombre de pauvres, la

Chine a participé activement aux activités de coopération internationales et appuyé la lutte contre la pauvreté dans les pays les moins avancés (PMA) par l'allègement de la dette et les exonérations douanières.

33. La campagne internationale d'alphabétisation a donné des résultats inégaux. Même si la communauté internationale s'est solennellement engagée à assurer une éducation à tous et si le taux mondial d'analphabétisme baisse à un rythme régulier, il existe encore 700 millions d'illettrés dans le monde et le fossé qui sépare les régions et les pays est profond. La Chine apporte un appui actif à la cause universelle qu'est l'alphabétisation. Moyennant sa contribution financière, l'UNESCO a créé en 2005 la Bourse Confucius et le Gouvernement chinois a accueilli la cinquième réunion du Groupe de haut niveau de l'UNESCO sur l'éducation pour tous. Grâce à l'action qu'elle a menée sans relâche, la Chine a divisé par deux le nombre de ses analphabètes et atteint l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié le taux de pauvreté, mais il lui reste encore beaucoup d'efforts à fournir pour assurer l'éducation à tous.

34. **M^{me} Joseph** (Sainte-Lucie), prenant la parole au nom des pays membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), note que six ans après l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement, les inégalités économiques et sociales demeurent un énorme défi : tous les jours 30 000 enfants meurent de maladies évitables; toutes les minutes, une femme enceinte succombe à des complications liées à la grossesse ou à l'accouchement; une soixantaine de pays se sont appauvris dans les années 90 tandis que presque trois milliards de personnes vivent avec moins de deux dollars par jour; et plus d'un milliard de personnes n'ont pas accès à de l'eau potable. Les causes profondes et structurelles de la pauvreté restent un obstacle majeur à la mise en œuvre de stratégies efficaces visant son élimination.

35. À cet égard, la vulnérabilité économique et sociale demeure un facteur essentiel et unique à prendre en compte pour que les petits États insulaires en développement (PEID) connaissent un développement durable, comme on l'a admis pour la première fois lors de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, qui s'est tenue à la Barbade en 1994, puis réaffirmé en 1999 durant la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée

aux petits États insulaires en développement, et expliqué en détail en 2005 pendant la réunion internationale de Maurice organisée pour examiner la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade. Les pays membres de la CARICOM rappellent, dans les termes les plus pressants, combien il est important d'appliquer les décisions prises au cours des diverses réunions internationales sur les petits États insulaires en développement.

36. Les pays membres de la CARICOM se sont associés à la décision ministérielle du Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC) par laquelle l'ONU est invitée à appuyer la poursuite des travaux que mène le siège sous-régional pour les Caraïbes de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue d'établir un indice de vulnérabilité sociale pour les petits États insulaires en développement des Caraïbes. Le siège sous-régional a également organisé en juin 2006 un dialogue ministériel de haut niveau sur la sécurité sociale et le développement social durable dans les Caraïbes, au cours duquel les participants ont constaté que les Caraïbes avaient obtenu des résultats à plusieurs niveaux mais fait remarquer que la pauvreté et l'inégalité demeuraient un frein sérieux au développement, appelant l'attention sur les domaines de l'éducation, de la vulnérabilité sociale, de la jeunesse en transition et du VIH/sida. Il est remarquable que l'on ait pu faire le moindre progrès, si l'on considère les turbulences de la mondialisation et l'évolution rapide de la situation économique et sociale dans la région. Les participants au dialogue de haut niveau ont esquissé un cadre de promotion du développement des petits États insulaires en développement des Caraïbes, qui comprend des domaines d'intervention bien précis.

37. Les pays membres de la CARICOM continuent de prendre des initiatives de promotion et de participation des jeunes dans la région, telles que le Programme d'ambassadeurs de la jeunesse des Caraïbes, mis en place en 2003, dans le cadre duquel des représentants de la jeunesse se retrouvent pour s'entretenir d'un éventail de questions les concernant. Les chefs de gouvernement des pays membres de la CARICOM ont récemment demandé la création d'une commission pour le développement de la jeunesse chargée d'aborder les problèmes auxquels se heurtent les jeunes des Caraïbes et de contribuer à la définition de pratiques optimales. Cette approche envisagée dans

le cadre de l'étude que la CEPALC a réalisée en 2004 sur le chômage des jeunes et la société de l'information dans les Caraïbes, demeure valable. Il est essentiel que les jeunes participent à la recherche de solutions, sachant que les décisions prises aujourd'hui auront une incidence sur celles des dirigeants de demain.

38. En ce qui concerne le vieillissement, les tendances démographiques régionales indiquent un accroissement de la population âgée de 65 ans et plus. Dès 1998, la CARICOM a adopté la Charte des Caraïbes sur la santé et le vieillissement pour assurer la santé des personnes âgées et leur parfaite intégration dans la société des Caraïbes. Un colloque régional sur la longévité et la qualité de la vie s'est tenu en 2004 à la Trinité-et-Tobago. La CARICOM appuie également l'application de la résolution 60/135 de l'Assemblée générale, pour ce qui a trait notamment à l'appel à contributions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement, afin qu'il soit possible de développer les programmes visant à aider les États Membres à mettre en œuvre le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement.

39. Les pays membres de la CARICOM se félicitent de l'accord conclu en août 2006 concernant la Convention internationale des droits des personnes handicapées, dont l'élaboration a été alimentée en partie par les débats du groupe d'experts réuni à la Trinité-et-Tobago en 2003. Ils espèrent que la Convention sera adoptée par consensus avant la fin de la session en cours, offrant ainsi un cadre législatif de protection des droits de quelque 650 millions de personnes de par le monde. Enfin, les pays membres de la CARICOM invitent les États Membres à contribuer généreusement au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille afin qu'il soit possible d'aider davantage les pays qui en feraient la demande.

40. **M. Yousfi** (Algérie) rappelle que depuis le Sommet mondial pour le développement social, la communauté internationale a reconnu que la pauvreté est l'une des causes principales des conflits et crises de toutes sortes. La nécessité de mener une action collective contre ce phénomène mondial a conduit à la proclamation de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté et à l'élaboration de l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté d'ici à 2015.

41. En dépit d'une modeste amélioration dans certaines régions, la pauvreté dans le monde non seulement ne recule pas mais au contraire progresse. Les statistiques sont prometteuses sur le plan mondial mais ne le sont pas aux niveaux régional et sous-régional. Les pays africains n'ont toujours pas atteint les buts de la Décennie, pourtant modestes, et ne réaliseront certainement pas l'objectif n° 1 du Millénaire pour le développement. Ils manquent de ressources et d'accès aux marchés mondiaux, sont victimes de conflits et de pandémies et se retrouvent marginalisés dans un environnement mondial qui offre peu de possibilités aux économies fragiles. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a pour but de combler le fossé abyssal qui sépare le Nord du Sud mais ses moyens sont trop modestes pour mener des campagnes d'élimination de la pauvreté à long terme. Les partenaires gouvernementaux et institutionnels de l'Afrique doivent donc retrouver l'élan de solidarité dont ils ont fait preuve lorsque le NEPAD a été lancé.

42. Même si la bonne gouvernance et la libéralisation des échanges commerciaux jouent un rôle central dans la promotion de la croissance économique et du développement, elles ne produiront pas de richesses et n'élimineront pas la pauvreté miraculeusement. Pour promouvoir le développement, il convient d'annuler la dette, de permettre aux pays pauvres d'avoir plus facilement accès aux marchés internationaux et de faire en sorte que les donateurs respectent l'engagement qu'ils ont pris de consacrer 0,7 % de leur PNB à l'APD. Bien que la Commission du développement social ne soit pas parvenue à un accord sur les mesures économiques à prendre pour éliminer la pauvreté, la délégation algérienne estime que ces mesures devront faire partie de toute action future. Le Gouvernement algérien est bien conscient qu'en dépit de ses propres progrès, l'impact de la croissance économique sur la pauvreté est affaibli par la répartition inégale des revenus. Reconnaisant le caractère multidimensionnel de la pauvreté, il a entrepris de créer des emplois et d'éliminer exclusion et marginalisation. Il se félicite, à cet égard, que l'on ait établi le texte définitif de la Convention internationale des droits des personnes handicapées.

43. **M. Shin Kak-soo** (République de Corée) relève les progrès accomplis au cours de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté tout en faisant remarquer que plus d'un milliard de

personnes vivent encore dans des conditions d'extrême pauvreté. Si c'est à chaque pays qu'il appartient au premier chef d'éliminer la pauvreté et de poursuivre le développement à l'intérieur de ses frontières, il importe d'accroître sensiblement l'aide au développement pour faire face aux réalités humanitaires et économiques et aux problèmes de sécurité d'un monde caractérisé par l'interdépendance. La réduction de la pauvreté se traduirait par une plus forte activité économique et un plus grand nombre d'emplois, ce qui favoriserait la démocratie, la bonne gouvernance et la stabilité et serait par conséquent propice au développement, à la paix et à la sécurité.

44. Le Gouvernement coréen s'est engagé à doubler son APD d'ici à 2009, en accordant une attention particulière à l'Afrique. Il tient l'éducation pour facteur essentiel du développement et constate que les femmes et les filles jouent un rôle majeur dans le changement et le progrès social. La question de l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes doit être au cœur de la stratégie d'orientation à adopter afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment ceux qui concernent l'élimination de la pauvreté et la lutte contre le VIH/sida.

45. L'expansion des marchés et la concurrence mondiale conduisent, de façon pratiquement inévitable, à la polarisation de l'économie et à des inégalités de revenus auxquelles il convient de remédier pour ne pas compromettre l'intégration sociale nécessaire à une croissance économique réelle et durable. Le Gouvernement coréen s'emploie à réduire la pauvreté et à faire en sorte qu'elle ne se perpétue pas d'une génération à l'autre. Conscient du vieillissement rapide de sa population, il s'efforce d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées en créant des emplois et en renforçant l'intégration sociale.

46. Reconnaissant que les personnes handicapées ont été l'un des groupes les plus marginalisés de la société, le Gouvernement a promulgué une loi visant à éliminer la discrimination à leur égard et mis en œuvre un projet de création de 100 000 emplois qui leur sont destinés. Les femmes handicapées, victimes de discriminations de toutes sortes et proies faciles pour les auteurs de violences et d'actes de maltraitance, reçoivent une aide particulière. C'est le Gouvernement coréen qui a lancé l'idée d'ajouter un article séparé relatif aux femmes handicapées dans la Convention internationale des

droits des personnes handicapées qui vient d'être établie sous sa forme définitive.

47. **M^{me} Çağar** [Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)] déclare que la pauvreté ne se caractérise pas uniquement par l'insuffisance des revenus mais par l'absence de possibilités, de choix, de droits et de ressources, le manque de pouvoir et l'incapacité à se faire entendre. À moins que les gouvernements et la communauté internationale ne modifient radicalement la façon dont ils luttent contre la pauvreté, les objectifs fixés, notamment ceux du Millénaire pour le développement, ne seront pas atteints.

48. Il convient de renforcer la cohérence des politiques concernant les secteurs économique et social, les investissements sociaux étant essentiels à une croissance économique équitable. Pour faire progresser le développement social, le FNUAP s'attache en priorité à promouvoir les droits de l'homme et le rôle moteur des femmes, des jeunes et des personnes âgées. Le bien-être de ces dernières, qui représentent un dixième de la population mondiale, est menacé par la pauvreté et les phénomènes qui y sont associés tels que le manque d'instruction, la mauvaise santé et la malnutrition. Les femmes âgées, en particulier les veuves et celles qui n'ont pas d'enfant, sont particulièrement vulnérables. En outre, le tissu social et les structures traditionnelles de soutien familial étant mis à mal par les forces de la modernisation, les pays doivent, avec le concours de la communauté internationale, prendre la responsabilité d'offrir à leurs citoyens des services publics et une protection sociale.

49. La population mondiale des jeunes s'accroît également le FNUAP souhaite qu'ils puissent exercer leurs droits d'être en bonne santé, de suivre des études, de ne pas avoir d'enfants trop tôt, d'entrer sur le marché du travail et d'occuper des fonctions de direction. Eux-seuls peuvent briser le cycle de la pauvreté qui se perpétue d'une génération à l'autre. En partenariat avec eux, le FNUAP entend prendre en compte les questions qui les concernent dans les plans nationaux de développement et les stratégies de réduction de la pauvreté, promouvoir un enseignement axé sur la vie pratique, et comportant notamment une éducation sexuelle, offrir des services en matière d'hygiène sexuelle et de santé de la procréation et promouvoir l'accès des jeunes aux postes de responsabilité. En favorisant le rapprochement des

générations par le dialogue, le FNUAP pourra contribuer à redonner espoir en l'avenir.

50. La discrimination et la violence à l'égard des femmes et des filles, qui persistent et sont généralisées, sont d'autres facteurs de pauvreté. Le FNUAP est résolu à promouvoir la démarginalisation des femmes et l'égalité des sexes. Les investissements dans l'hygiène sexuelle et la santé de la procréation comportent des avantages bien connus : réduction des taux de mortalité et de fécondité, diminution des risques liés à la grossesse et à l'accouchement, prévention de l'infection par le VIH et possibilité de déterminer le nombre et l'espacement des naissances. L'égalité des sexes et l'accès universel aux soins en matière de santé de la procréation ne sont pas une fin en soi, elles sont essentielles pour obtenir de meilleures conditions de vie.

51. **M. Njonkou** [Organisation internationale du Travail (OIT)] note que dans la mesure où le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social a conféré à l'OIT un rôle spécial dans les domaines de l'emploi et du développement social, cette dernière s'est attachée en priorité à promouvoir l'emploi, contribuant ainsi à la réalisation d'objectifs majeurs : l'élimination de la pauvreté et l'intégration sociale. La Conférence internationale du Travail de 1998 a adopté la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail afin de protéger la liberté d'association et de négociation collective, d'éliminer le travail forcé ou obligatoire et celui des enfants et d'interdire la discrimination en matière d'emploi et d'activité professionnelle. La Conférence internationale du Travail de 1999 a adopté à l'unanimité la Convention n° 182 sur les pires formes du travail des enfants, qui appuie la lutte menée contre le travail forcé, l'exploitation sexuelle, les activités illégales et le travail dangereux. Les dirigeants de la planète ayant placé, lors du Sommet mondial de 2005, le plein emploi, l'emploi productif et un travail décent au cœur de leurs politiques économiques et sociales, le rôle de l'OIT s'en est trouvé renforcé.

52. L'OIT examine la question de l'emploi sous ses nombreux aspects, notamment le chômage des jeunes, la question des travailleurs âgés, le vieillissement de la population, l'emploi des handicapés, les moyens permettant aux individus de concilier travail et vie familiale et le rôle de l'éducation. En 2000, l'Organisation des Nations Unies, l'OIT et la Banque mondiale ont conjugué leurs efforts dans le cadre d'un

partenariat interinstitutions, le Réseau pour l'emploi des jeunes. L'OIT a adopté les normes internationales du travail concernant l'emploi, l'invalidité et les retraites des travailleurs âgés et accorde une attention particulière au lien existant entre les personnes âgées et les questions relatives à la parité des sexes. Dans beaucoup de pays, les femmes constituent l'essentiel de la population de plus de 60 ans mais bénéficient moins que les hommes des régimes de retraite car, bien souvent, elles se consacrent à leur foyer ou travaillent dans le secteur non structuré de l'économie. Les handicapés se retrouvent souvent pris au piège du cercle vicieux de la marginalisation, de la pauvreté et de l'intégration sociale. Un travail décent constituant une solution, l'OIT s'emploie à éliminer les obstacles qui les empêchent d'en trouver un.

53. Les pays sont de plus en plus nombreux à ratifier et à appliquer la Convention n° 156 de l'OIT sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, traitant des questions relatives aux congés, à la durée et aux conditions de travail, à la rémunération, ainsi qu'aux soins à apporter aux enfants et aux personnes âgées. Un grand nombre d'adultes se heurtent, lorsqu'ils travaillent, à des problèmes liés à ces questions, susceptibles d'avoir de graves répercussions sur la santé et le bien-être de leur famille. Consciente que le développement socioéconomique exige l'intervention des gouvernements, des organisations patronales et de celles de travailleurs, l'OIT apporte son concours au renforcement des capacités, par le biais de son Centre de formation de Turin. Elle s'efforce aussi depuis longtemps de promouvoir l'alphabétisation fonctionnelle dans le cadre des programmes de formation professionnelle et de développement des entreprises.

La séance est levée à 16 h 45.